

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 6

Artikel: Genève : les travailleurs sociaux s'interrogent sur le nouveau droit de la filiation

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Année internationale de l'enfant 1979

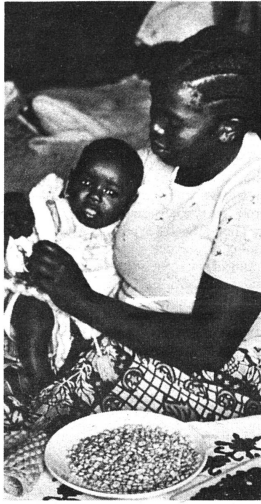


Photo OMS

Elle a été lancée pour la Suisse le 24 mai à Lausanne, dans le cadre du Salon international de l'enfance et de la jeunesse KID 77.

Se souvient-on encore de la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies en 1959 ? «Droit à l'égalité sans distinction ou discrimination fondée sur la race, la religion, l'origine ou le sexe; droit à une alimentation saine, à un logement et à des soins médicaux; droit à la protection contre toute forme de négligence, cruauté ou exploitation, etc.» Mais nous savons tous que la réalité, trop souvent s'élève malnutrition, racisme, absence d'école. Le but de l'AIE, c'est de rappeler cette Déclaration et de stimuler les efforts pour combler le fossé entre l'idéal qu'elle proclame et la réalité.

Cette nouvelle «année» ne sera pas marquée par une grande conférence. Si l'impulsion au départ et la coordination sont assurées par le Fonds des Nations

Unies pour l'Enfance (UNICEF), les actions seront nationales ou régionales. Des commissions nationales seront créées avec deux objectifs principaux :

- évaluer les conditions des enfants dans son propre pays, pour permettre aux autorités de faire des plans à moyen et à long terme
- favoriser une meilleure compréhension des besoins des enfants du Tiers Monde et augmenter l'aide internationale pour ces enfants.

L'accent a été mis le 24 mai sur cette question essentielle de l'éducation pour la compréhension internationale, et le comité suisse pour l'UNICEF a déjà distribué un cahier de suggestions pratiques pour l'insertion de ce thème dans les programmes d'histoire ou de géographie.

Notre département politique a annoncé qu'il «se propose d'apporter, par les crédits de l'aide humanitaire, un appui financier substantiel aux programmes spéciaux qui seront soumis par l'UNICEF et par «Enfants du monde», la branche suisse de l'Union internationale de la protection de l'enfance.» Toutes les organisations intéressées peuvent prendre contact avec le Comité suisse pour l'UNICEF, Werderstrasse 36, 8021 Zurich 1, qui va former la commission nationale suisse pour l'AIE.

Sujet de plaisanteries faciles, l'Année internationale de la femme a, nous le savons, eu des résultats concrets, même pour la Suisse. On peut avoir confiance qu'entre les mains capables de l'UNICEF, l'AIE connaîtra un succès au moins égal et peut-être plus grand encore, cela dépendra de l'effort que nous y mettrons tous.

Perle Bugnion-Secretan

Comment vivent les ménages suisses ?

La FRC conteste l'enquête de l'OFIAMT

L'OFIAMT descendue en flèche et accusée de donner des idées fausses à partir de chiffres justes : ça s'est passé le 24 mai dernier à Lausanne, au cours de l'Assemblée générale de la Fédération ro-

mande des consommatrices (FRC). Non contentes de contester, ses membres ont proposé certaines corrections qu'elles avaient étudiées elles-mêmes ainsi qu'une série de revendications.

L'affaire est d'importance puisqu'elle est liée à la mise en place du nouvel indice des prix à la consommation, qui doit se faire cette année encore. Dans cette perspective l'OFIAMT a procédé en 1975 à une enquête auprès de 980 ménages suisses pour connaître le détail de leurs dépenses et de leurs recettes. Publiés en février dernier, les résultats sont jugés inacceptables par la FRC.

— Elle estime d'abord que l'échantillon des ménages ayant participé à l'analyse n'est pas représentatif de l'ensemble de la population. Il s'avère en effet que le revenu moyen des ménages OFIAMT approche des 50 000 francs alors que la majeure partie des salaires oscille entre 28 000 et 36 000 francs.

— Elle s'inscrit en faux contre les chiffres traduisant la part du budget affectée à l'alimentation : 13,80 % c'est trop peu (il s'agit plutôt de 20 % pense la FRC). Avec 12,40 % pour le loyer on est également en dessous de la réalité. Il en va de même au chapitre des impôts et taxes : il est courant que 2 mois de salaire y passent et non pas 10,4 % du budget annuel comme préconisé par l'enquête OFIAMT.

— Elle regrette le caractère quasi confidentiel des résultats de l'enquête quant aux revenus extrêmes, c'est-à-dire les plus pauvres et les très riches, ainsi que le fait qu'on ait publié seulement des pourcentages sans aucun chiffre en francs.

— Elle revendique la publication de tous les détails de l'enquête (recettes, dépenses, épargne, etc.) et de la structure de tous les budgets.

— Elle demande que des analyses complémentaires soient faites qui montrent l'incidence sur les budgets du coût de la voiture, de la télévision, du sport, de la maladie et de la TVA.

Faisant bonne figure à mauvais jeu, les représentants de l'OFIAMT présents ont répondu à ces attaques circonstanciées par une promesse : les revendications de la FRC seront agréées.

Gabrielle Widmer

Genève

Les travailleurs sociaux s'interrogent sur le nouveau droit de la filiation

L'Institut d'Etudes Sociales de Genève a convié les travailleurs sociaux de Suisse romande à trois journées d'étude sur le nouveau droit de filiation, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1978.

Plus d'une centaine d'entre eux, auxquels s'étaient joints des étudiants en service social, ont assisté au cours donné par Madame Vally LENOIR-DEGOUMOIS en collaboration avec Monsieur Claude TURIAN, Tuteur général. Des groupes de travail ont approfondi les aspects juridiques du problème et ont discuté les conséquences de ce changement de législation pour l'action des services sociaux.

Si, dans l'ensemble, cette nouvelle loi est accueillie avec satisfaction et représente un progrès incontesté, les travailleurs sociaux ayant l'expérience des problèmes familiaux en voient aussi les lacunes et craignent certaines difficultés d'application. Il a été relevé l'importance d'une information précise au public, en particulier des mères et futures mères célibataires et de leurs enfants.

Dans une deuxième partie, le changement de législation a été replacé dans le cadre plus large de l'évolution actuelle de la famille et des idées sur la famille. Un groupe de femmes a présenté les thèses des mouvements féministes sur la famille. Le sociologue Jean KELLERHALS esquissa l'évolution actuelle de la cellule familiale, en mettant l'accent sur les contradictions qui vivent actuellement les couples entre d'une part leurs aspirations, leurs représentations des rôles de l'homme et de la femme, et d'autre part les pratiques bien différentes qu'ils sont obligés d'adopter en raison de leurs conditions de vie.

Le succès de ces journées a bien démontré le besoin pour les travailleurs sociaux de renouveler leurs connaissances, d'élargir leur réflexion, de partager leur expérience professionnelle.

L'Institut d'Etudes Sociales espère pouvoir offrir plus souvent, à l'avenir, de telles occasions de formation continue.

Manifestations

Suisse

- 11 juin 1977 Assemblée de l'Union des clubs soroptimistes de Suisse à Bâle
- 11 juin Assemblée des délégués de l'Union des suisses des maîtresses de l'enseignement professionnel et ménager à FÜRIGEN NW
- 12-13 juin Assemblée des délégués de la Fédération suisse de la WIZO à Zurich
- 17 juin Assemblée des délégués de l'Union féminine Coop suisse à Lucerne
- 5 septembre 50e anniversaire des Unions chrétiennes féminines suisses à Berne

Etranger

- 5-10 juin 1978 90e anniversaire et séance du Comité exécutif du Conseil international des femmes à Oslo
- 15-17 juin 1977 Assemblée générale de l'Association des Femmes de carrière libérales et commerciales à Helsinki
- 9-18 août 1979 Assemblée triennale du Conseil international des femmes à Nairobi

Bâle

Très intéressante Assemblée générale des Infirmières et infirmiers diplômés (ASID) le 7 mai dernier à Bâle, sous la présidence de Mlle Yvonne Hertsch. Meilleurs soins, moins de médecine. — Voilà le but que poursuit l'ASID et dont elle a fait part à sa conférence de presse, en préconisant des rapports humains approfondis avec le malade, une médecine préventive accentuée, et une importance accrue donnée à la personne et aux soucis du malade.

Mères chefs de famille et recouvrement des pensions alimentaires : où en est-on en Suisse romande ?

Ça bouge beaucoup tout d'un coup sur le front des mères chefs de famille ! Après les Vaudoises, les Fribourgeoises et les Genevoises se sont organisées en associations. Les Valaisannes et les Neuchâteloises vont suivre. A l'enseignement de la solidarité, leurs objectifs sont multiples : établir des contacts entre toutes les femmes ayant charge d'enfants (célibataires, séparées, divorcées ou veuves) — les renseigner sur les problèmes que pose leur réorganisation de vie (professionnels, juridiques, pédagogiques, sociaux) — les soutenir moralement et faciliter leurs démarches avec les autorités. Car il est vrai que ces femmes, souvent empêtrées dans de réelles difficultés, ne savent pas comment agir ou n'osent pas faire valoir leurs droits. Un exemple parmi d'autres : le recouvrement des pensions alimentaires fait problème pour une bonne moitié d'entre elles. Il faut dès lors que toutes sachent que la démarche de recouvrement se fera automatiquement, dès le 1er janvier 1978, sans qu'elles n'aient plus besoin de passer par l'assistance publique. Le nouveau droit de filiation oblige en effet les cantons à mettre sur pieds des offices de récupération des pensions alimentaires impayées et à consentir aux créancières des avances non remboursables quel que soit le résultat des tentatives de récupération auprès des mauvais payeurs.

Le Cartel romand d'hygiène morale et sociale avait mis ce sujet à l'ordre du jour de son assemblée générale annuelle du 5 mai dernier à Lausanne. En présence de mères chefs de famille venues de toute la Suisse romande, il a permis de faire le point sur la situation actuelle de chaque canton.

Vaud

Première du genre à se constituer, l'Association vaudoise des mères chefs de famille existe depuis plus d'une année, et s'active à tous les niveaux (information, accueil, défense, soutien moral, etc.)

La difficulté générale à récupérer les pensions alimentaires a sans doute été un des motifs principaux du regroupement de ses forces. Il est vrai que l'idée de créer un bureau officiel qui les aide sur ce plan-là est dans l'air depuis 1972 déjà par le dépôt d'une motion d'une femme député. Et en 1973 le Canton de Vaud, mettant à l'étude une nouvelle loi sur la prévoyance et l'aide sociale, a jugé bon d'y introduire de nouvelles dispositions en matière de recouvrement des pensions alimentaires. Soumise ces jours-ci au vote du Grand Conseil, elle projette de charger le Service de prévoyance sociale de fonctionner comme office de récupération pour toutes les femmes lésées, et non plus seulement pour quelques «cas sociaux» soumis à l'enquête de l'assistance. Sur simple déclaration du revenu une avance non remboursable sera automatiquement versée. Mais il reste encore à déterminer les modalités d'application de cette nouvelle loi.

Genève

Fondée il y a trois mois comme suite à un groupe de dialogue de l'Ecole des Parents, l'Association genevoise compte déjà une cinquantaine de membres. Outre leurs rencontres mensuelles, elles ont déjà mis sur pied une permanence téléphonique d'accueil et un système de garderie-troc par quartiers.

Les mères chefs de famille genevoises seront les premières Romandes à profiter d'un bureau officiel de recouvrement des pensions alimentaires. Le 1er juin dans les bureaux du Tuteur Général un service a ouvert ses portes qui avait déjà pris sur lui, depuis un certain temps, d'offrir gratuitement une aide technique dans les démarches créancières échappant aux critères de l'assistance publique. Sans beaucoup de succès d'ailleurs — par faute d'information ou par gêne sans doute !

Fribourg

Une Association des mères chefs de famille est née en février 1977, et déjà la solidarité joue entre plusieurs dizaines de femmes. Elles auront certainement quelque chose à dire dans l'élaboration des dispositions légales que le canton devra prendre ces prochains mois concernant le recouvrement des pensions alimentaires. Pour leur en faciliter l'encaissement, un postulat demandait en novembre 1976 déjà la création d'un organisme privé.

Neuchâtel

Quelques mères chefs de famille neuchâteloises étaient présentes à l'Assemblée du Cartel HSM pour affirmer : «Nous allons exister en tant que groupe...»

En ce qui concerne le recouvrement des pensions alimentaires dans leur canton, une commission vient de déposer auprès du Conseil d'Etat un projet qui chargerait l'Office cantonal des mineurs de faire démarches et avances ainsi que le voudra la loi l'année prochaine.

Valais

Un petit noyau de mères chefs de famille est prêt à démarrer à Martigny.

A l'instigation de Pro Juventute, une étude a été faite pour savoir à qui devrait incomber les démarches de récupération des pensions alimentaires. Elle a déjà conclu à la nécessité d'une autonomie par rapport à l'assistance publique. Mais on n'est pas encore d'accord, en Valais, sur les modalités d'organisation du futur office ; on se préoccupe entre autres de prévoir sa décentralisation, de manière à ce qu'il fonctionne aussi comme soutien moral. On n'est pas plus avancé encore quant à l'option entre service d'Etat et service privé.

De ce tour d'horizon, on retiendra surtout qu'il s'agit partout d'affaires à suivre. Mais d'ores et déjà on est soulagé de constater les progrès entraînés par les articles 290 et 293 de la nouvelle loi fédérale sur la filiation. Le recouvrement d'une pension alimentaire ne ressortira plus de la charité mais sera un droit. Les dossiers seront établis au nom du débiteur et non plus à celui de la créancière. Les montants dus seront avancés quel que soit l'aboutissement des démarches, sans être remboursables d'ailleurs. Reste à espérer que les mères chefs de famille s'en servent, de ce droit !

Gabrielle Widmer